

Nombre de membres :

En Exercice : 18

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille dix sept le trente octobre à dix huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Mme Christiane GRIOT, M. Ludovic BARBRY, M. Philippe HUGUENIN, Mme Eliane BERDAGUER, Mme Christine RUIZ, Mme Magali RIBES, Mme Sylvie PONCET, M. Michel PALAU, Mme Aurélie SAUCH ;

Absents excusés : Mme Myriam DARDENNE procuration à M. Michel PALAU, M. Robert RAMIO procuration à M. Philippe HUGUENIN, Mme Véronique VILLARD procuration à Mme Myriam DARDENNE, Mme Sandra MATHEU, M. Sébastien SANCHEZ, M. Mickael MAROLLEAU, M. Jonathan PARON,

Secrétaire : M. Michel PALAU

Date de la convocation : 24 octobre 2017

Le Conseil Municipal, approuve à la l'unanimité le Procès Verbal de la séance du 02 août 2017.

I/ AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION 2017/52

OBJET : CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CONVENTION D'ACCUEIL AVEC LE CFA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'accueil de l'apprenti Kellian BENEZET à intervenir entre le CFA de Rivesaltes et la Commune de Montescot, pour l'année scolaire 2017/2018 et 2018/2019.

Cette convention précise qu'une participation financière des employeurs du secteur public concernant les frais de formation au CFA pour chaque apprenti embauché en vertu de l'article 20 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, a été fixée à 25% du SMIC pour les apprentis inscrits la 1^{ère} année et 37 % la 2^{ème} année, puis 49% à partir des 18 ans de l'apprenti.

Les frais pédagogiques directs s'élèvent à 1 500 € par l'année de formation et par apprenti qui seront versés au centre de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la dite convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'accueil d'apprenti.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours mois et an que dessus.



DELIBERATION 2017/53

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au non renouvellement des contrats aidés, il est nécessaire de procéder à la création de 5 postes contractuels, dont 4 à 20/35° et 1 à 28/35° à compter du 1^{er} novembre 2017, en modifiant le tableau des effectifs comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE l'exposé de son Président ;
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme tel :

Filière administrative

- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 4 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 adjoint administratif 20/35°

Filière technique

- 1 agent de maîtrise
- 2 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- 2 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique

Filière médico-sociale

- 1 ASTEM principale 2^{ème} classe
- 1 ATSEM Principale 1^{ère} classe

Filière animation

- 1 animateur principal de 1^{ère} classe
- 2 adjoints d'animations principaux de 1^{ère} classe
- 2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe
- 1 adjoint d'animation 35/35°

Contractuels de droit public :

- 2 adjoints contractuels 35/35°
- 6 adjoints contractuels 20/35°
- 1 adjoints contractuel 26/35°
- 1 adjoint contractuel 17.50/35°
- 1 adjoint contractuel 28/35°

Contractuels de droit privé :

- 3 agents techniques 20/35°
- 3 agents technique 35/35°
- 1 Agent de Surveillance des Voies Publiques 35/35°
- 8 agents d'entretien 20/35°
- 1 agent d'entretien 24/35°
- 2 agents d'animation 26/35°
- 3 agents d'animation 24/35°
- 2 agents d'animation 20/35°
- 1 agent d'animation 35/35°
- 1 agent administratif 24/35°
- 1 agent aide maternelle 28/35

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours mois et an que dessus.

II/ Finances

DELIBERATION 2017/54

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 : VIREMENT DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNAL 2017

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la Décision Modificative suivante :

BUDGET COMMUNAL 2017 Section d'investissement	DEPENSES Diminution de crédits	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Diminution de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
D - 2188 - 236 : AMENAGEMENT ACCUEIL MAIRIE	0.00 €	1 630.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 630.00 €	0.00 €	0.00 €
D - 2315 - 233 : TRAVAUX SALLE DES FETES	0.00 €	2 050.00 €	0.00 €	0.00 €
R - 2313 - 250 : CONSTRUCTION LOGEMENTS	3 680.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	3 680.00 €	2 050.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 680.00 €	3 680.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		3 680.00 €		0.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION 2017/55

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 : VIREMENT DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNAL 2017

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la Décision Modificative suivante :

BUDGET COMMUNAL 2017 Section d'investissement	DEPENSES Diminution de crédits	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Diminution de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
D - 21571 - 252 : ACHAT TRACTOPELLE	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R - 2313 - 250 : CONSTRUCTION LOGEMENTS	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	22 000.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		22 000.00 €		0.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question soulevée.

Séance levée à 19h45



Fait à Montescot, le 30 octobre 2017

Le Maire,
Louis SALA